



Ensemble

ATTENTION À LA PRÉCARITÉ!

(Ginette Allie, présidente)

Permettez-moi de vous souhaiter une bonne rentrée et une belle année scolaire.

En tant que présidente de l'APPA, j'ai eu à quelques reprises à rencontrer divers représentants d'organismes communautaires qui oeuvrent auprès de la clientèle scolaire. Je dois avouer que, de façon générale, je reviens de ces rencontres habitée de sentiments que je qualifierais «d'ambivalents».

Bien sûr, le travail fait par ces organisations de ce qu'on appelle « l'économie sociale » est, à bien des égards, remarquable. Par contre, le petit côté « laissez passer », je suis celui qu'il vous faut » me laisse de glace.

Faut-il le rappeler, durant de nombreuses années, un nombre considérable de postes de personnel de soutien ont été coupés. Beaucoup de ces postes étaient occupés par des personnes intervenant directement auprès des élèves. Des dizaines de postes de techniciens d'aide sociale, techniciens en loisirs, en documentation, surveillants d'élèves, etc. sont passés sous le couperet. Tout ça alors que

les besoins des élèves allaient en augmentant. Pas étonnant alors qu'un nombre important de petites organisations aient tenté de palier aux lacunes. Mais, tout louable qu'aient été leurs efforts, les budgets dévolus à ces groupes restaient et restent toujours anémiques et la formation des divers intervenants et intervenantes très inégale.

Si on regarde le tout de façon prosaïque, le constat à faire est le suivant: on a aboli des centaines de postes réguliers, permanents et relativement bien payés pour les remplacer par des centaines d'emplois précaires à temps partiel, payés à un salaire moindre pouvant aller jusqu'au salaire minimum. Cela fait peut-être l'affaire des politiciens mais la syndicaliste que je suis se pose de sérieuses questions.

Heureusement, il y a eu un amorce de solution dans la politique de normalisation que la CSDM a mis de l'avant cette année, politique que nous endossons en grande partie. Il faut continuer à bâtir sur ce qui s'amorce. Les intervenants communautaires se targuent d'être « du milieu » et de bien le connaître. Nous aussi, nous

sommes du milieu et nous y travaillons souvent depuis fort longtemps.

Allons donc au devant des besoins de la clientèle à desservir. Créons des projets qu'on s'appropriera pour ensuite les défendre auprès des directions et de la Commission tout en nous assurant de rester les maîtres d'œuvre de nos dossiers.

Les organismes communautaires d'aujourd'hui seront demain la panacée du système public de l'éducation pour nos décideurs politiques.

Malheureusement, « l'économie communautaire » qu'ils représentent est marquée du sceau de la précarité. Les lieux où ils oeuvrent, sont nos écoles pour la plupart situées en milieu difficile. Est-il souhaitable, en les circonstances, de maintenir face à nos élèves l'exemple de la précarité et de l'instabilité ou faut-il d'avantage préconiser l'image rassurante d'un personnel stable, bien formé et qualifié?

Poser la question c'est y répondre.

DANS CE NUMÉRO :

Service de garde	2
Liste de priorité d'embauche	3
Les conseils d'établissement	3
Séance d'affectation en adaptation scolaire	3
Enquête sur la qualité de l'air	3
Nouveaux membres	4
Invitation	4
Vous obtenez un poste temporairement vacant	4

SOMMAIRE :

Échéancier à venir et quelle est la clientèle du dîner

Vous pouvez modifier les éléments de votre disponibilité

Jusqu'au 30 septembre pour l'élection au CE

Encore des postes vacants en adaptation scolaire.

Qualité de l'air - sondage à venir

Bienvenue aux nouveaux membres.

Invitation à faire partie d'un comité syndical.

Vous obtenez un poste lors d'un affichage TV.

Échéancier à venir

Les clientèles

DATES IMPORTANTES À RETENIR:

Du 10 au 18 septembre—Affichage dans tous les lieux de travail, pour consultation, de la liste des postes réguliers d'éducateurs créés entre le 20 juin et le 6 septembre ainsi que les postes vacants résultant de la séance de placement du 20 juin. *Cet affichage s'adresse à l'ensemble des personnes salariées de la Commission répondant aux qualifications.*

19 septembre—Séance d'octroi de poste s'adressant uniquement aux personnes qui auront signifié leur présence dans les délais au moyen du formulaire prévu à cet effet.

Il serait peut être possible de scinder cette séance en deux soit une pour le personnel régulier et une autre pour le personnel temporaire ce qui, à notre avis, en faciliterait beaucoup le déroulement et qui surtout se terminerai plut tôt en soirée. Cependant, nous attendons une réponse de la commission à cet effet.

Tous les postes créés après le 6 septembre seront offerts dans le service de garde et suite à l'effet « domino » le poste sera comblé temporairement jusqu'à la séance de placement de juin prochain.

Plusieurs responsables s'informent pour savoir quel poste doit être créé lorsque les enfants sont présents à l'heure du dîner: un poste de surveillant de dîner ou un poste d'éducateur?

En fait, la réponse est assez simple: Tout dépend de la clientèle. Un enfant *inscrit exclusivement* à l'heure du dîner sera pris en charge par une personne surveillante de dîner (4274). Dans tous les autres cas, c'est un(e) éducateur(trice) (4284) en service de garde qui en a la responsabilité.

Liste de priorité d'embauche

La liste de priorité d'embauche est une nouveauté issue de la dernière négociation de notre convention collective. Négociée entre l'APPA et la CSDM, elle est appliquée dans toute son intégralité depuis mai 2001.

À cet effet, nous portons à votre attention les points suivants:

Le but de la liste de priorité d'embauche est d'offrir un droit de rappel par ancienneté pour les surcroîts de travail et les remplacements, ou d'obtenir un poste régulier par ancienneté 7-1.11 A II g) et h).

Elle s'adresse aux personnes nouvellement embauchées ou ayant travaillé pour la commission à titre de

personne salariée:

- temporaire,
- ayant occupé un poste particulier,
- régulière mise à pied,
- régulière qui se désiste de son poste et qui en fait la demande par écrit,
- régulière titulaire d'un poste à temps partiel qui en fait la demande par écrit,
- qui ne peut conserver son poste pendant sa période d'essai ou qui ne réussit pas sa période d'essai,
- du chapitre 10 qui en fait la demande par écrit.

Au moment de son inscription sur la liste de priorité d'embauche, la personne doit compléter un formulaire de disponibilité comportant les éléments suivants:

- la ou les classes d'emplois où elle veut travailler et où elle est qualifiée,
- la période de temps où elle est disponible,
- le quart de travail et le ou les jours de la semaine où elle veut travailler.

Vous pouvez modifier les éléments de votre disponibilité en tout temps au moyen d'un avis écrit que vous devez faire parvenir à la commission au moins 14 jours de calendrier avant cette modification.

Il est donc très important de tenir à jour vos disponibilités sur la liste de priorité d'embauche afin de conserver tous vos droits.

Les Conseils d'établissement

La Loi sur l'instruction publique réserve des postes spécifiques aux représentants et représentantes du personnel de soutien et des services de garde dans les Conseils d'établissement des écoles et des centres. Ces postes ont été ajoutés au projet de loi initial à la suite de représentations insistantes du Secteur soutien scolaire CSN auprès du Gouvernement. Nous avons démontré que les travailleuses et travailleurs du personnel de soutien et des services de garde étaient des partenaires indispensables à l'existence et à la vie du milieu scolaire. Il nous appartient maintenant d'occuper ces postes et de

participer à l'exercice du pouvoir décisionnel dans nos lieux de travail.

L'article 4-1.02 de notre convention oblige la direction de l'école à convoquer annuellement, au cours du mois de septembre, le personnel de soutien et de service de garde pour élire leurs représentants. Dans les centres, l'élection a lieu tous les deux ans.

Qui peut représenter les travailleuses et travailleurs du soutien?

Seuls les membres de l'APPA-CSN, du SNEE et les concierges le peuvent. Cependant, par entente intersyndicale, un professionnel peut combler le poste du personnel de

soutien dans le seul cas où aucun employé de soutien ne se présente.

Qui peut représenter les travailleuses et travailleurs du service de garde?

Seuls les membres de l'APPA-CSN qui travaillent au service de garde de l'école peuvent représenter leur groupe. Ces postes ne peuvent être occupés par personne d'autre.

Nous vous invitons à participer activement à l'élection de vos représentants aux conseils d'établissement. C'est votre milieu de vie au travail. Les décisions qui s'y prennent vous concernent directement.

Séance d'affectation en adaptation scolaire

La commission scolaire a procédé à la séance d'affectation en adaptation scolaire le 23 août 2002 et le syndicat y était.

Lors de cette séance, les techniciens en éducation spécialisée et les préposés aux élèves handicapés ont pu muter dans l'un des postes vacants ou déplacer une autre personne si leur poste avait été aboli. Cette séance s'est déroulée rondement. Pour la première année, la commission a

convoqué les TES en avant-midi et les PEH en après-midi. Cet horaire a permis de bien faire les mouvements.

Les gens trouvent cependant difficile de faire un choix vraiment éclairé car le Service des ressources humaines dispose de peu d'information sur les postes à combler. Un effort considérable a été fait à ce niveau mais il y a encore place à l'amélioration.

Il est souhaitable que la commission poursuive cette façon de faire en convoquant les deux groupes distinctement et que les fiches postes soient le plus à jour possible.

Je vous rappelle que trente postes de TES et huit postes de PEH sont demeurés vacants suite à cette séance. Ces postes seront affichés bientôt.

Enquête sur la qualité de l'air

Prochainement, une enquête sera effectuée afin d'identifier les bâtiments aux prises avec des problèmes de qualité de l'air au sein des établissements de la CSDM et de la CSEM.

Cette enquête se fera en deux étapes,

sous forme de sondage auprès de nos membres:

1ère étape

— historique des bâtiments

2ième étape

— les symptômes ressentis par nos membres.

Les résultats devraient être connus en janvier 2003. Ces enquêtes permettront de cibler les établissements problématiques, d'effectuer des analyses et de trouver des solutions permanentes aux problèmes de qualité de l'air rencontrés.

**Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)**

6910, rue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1N 1T6

Téléphone : (514) 254-3503
Télécopieur : (514) 254-7872

Courriel : secretariat@appa.qc.ca

Retrouvez-nous sur le Web
www.appa.qc.ca



Vous obtenez un poste temporairement vacant!

Que vous soyez régulier ou temporaire, lorsque vous effectuez un remplacement en mutation ou en promotion temporaire, la convention collective prévoit que vous le conservez jusqu'au retour de la personne remplacée. Vous ne pouvez donc pas vous désister d'un remplacement au profit d'un autre.

Toutefois, cela ne vous empêche aucunement d'obtenir un poste régulier lors d'un affichage ou lors d'une séance de placement, et ce, à tout moment au cours de votre remplacement.

Le comité du journal:

*Ginette Allie
Érick Forget
François Martel
Jacqui Nugent*

*Collaborateur: Pierre Tremblay
Mise en page: Claire Cusson
Impression: Imprimerie de la CSDM*



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Bienvenue aux nouveaux membres

Presque tous nos lieux de travail sont affectés par les nombreuses prises de retraite de nos collègues baby-boomers. Après de longues années de loyaux et généreux services au profit de l'éducation montréalaise, ces collègues qui ont littéralement bâti notre service public d'éducation de leurs efforts nous quittent pour entreprendre une nouvelle tranche de vie.

De nouveaux renforts arrivent pour mettre l'épaule à la roue. Des postes se libèrent, d'autres sont créés. Plusieurs membres obtiennent afin le poste régulier et stable dont ils ou elles rêvaient depuis des mois et, parfois des années. D'autres sortent tout juste de l'école ou du collège et

entreprennent avec nous leur participation active à la vie sociale.

Nous souhaitons la plus cordiale des bienvenues à tous les nouveaux membres de l'APPA-CSN.

Votre énergie, vos idées, vos rêves, vos projets et vos aspirations sont des éléments essentiels à notre vie syndicale. L'APPA n'est pas seulement une grande organisation et l'un des plus importants syndicats de la CSN. C'est d'abord et avant tout votre syndicat. L'APPA vous appartient. C'est un héritage précieux que vous ont légué les retraités et qui unit plus de 5 000 travailleuses et travailleurs de l'éducation montréalaise.

Invitation

Lors de sa première réunion de l'année, le Bureau de coordination conjoint a résolu de former trois comités afin de permettre aux membres désireux de s'impliquer dans la vie syndicale, de s'initier au fonctionnement concret du syndicat et de participer activement à ses activités.

Le premier comité vise la « santé-sécurité et l'environnement » au travail. Le second concerne « l'interprétation de la convention et la résolution des problèmes rencontrés par les membres ». Le troisième s'occupera de la

« classification des postes détenus par les membres ».

Tous les membres, sans égard à leur statut, sont invités à participer à ces comités.

Les trois comités exigent une bonne capacité d'analyse, de la rigueur intellectuelle, la curiosité d'aller au-delà des apparences immédiates et la disponibilité pour quelques réunions en soirée.

Ça vous intéresse? Communiquez avec nous par téléphone, par télécopieur ou par notre site Internet.